

*Coût de la vie*

Par exemple, la taxe de 11 p. 100 sur les matériaux de construction, à laquelle on ajoute la taxe de vente de 8 p. 100 du Québec, constitue un revenu, pour deux gouvernements, de 20 p. 100, pendant que le vendeur en gros ne prend qu'une commission de 3 à 4 p. 100 et que souvent, sur certains articles, le détaillant se contentera d'un profit de 5 à 6 p. 100.

Monsieur le président, pour les marchands qui ont eu à transporter les produits, à les financer, on retrouve l'addition de deux profits, c'est-à-dire 10 p. 100, pendant que le gouvernement, qui n'a fait aucun effort, touche tout simplement 20 p. 100.

Monsieur le président, le marchand doit contribuer, en plus des impôts qui ne sont pas compris dans les taxes de vente, aux cotisations que paient ses employés relativement à la sécurité sociale, à l'assurance-chômage. Il paie une facture d'électricité chaque mois; il doit aussi payer pour faire circuler son camion sur les routes, et paie 20c. de taxe sur chaque gallon d'essence consommé par son camion.

Ce marchand paie également des taxes municipales et scolaires, et tous les marchands et tous les industriels sont pris dans l'engrenage.

Dans le secteur de l'automobile, monsieur le président, c'est la même chose: on trouve le même problème en ce qui a trait au fabricant et même à l'acheteur. Et ce n'est un secret pour personne qu'au moment de l'achat d'une automobile, la taxe d'accise et la taxe de vente accumulées équivalent à environ \$900, alors que la taxe provinciale de 8 p. 100 s'ajoute aux prix de vente.

En résumé, les deux niveaux de gouvernement, une fois de plus, récupèrent \$1,200 en taxes de toutes sortes, tandis que le vendeur, souvent aux prises avec la concurrence, doit se contenter d'un petit profit de \$200.

Monsieur le président, une chose frappe le Canadien plus particulièrement: ce sont les sommes qui lui sont réclamées, sommes de plus en plus élevées au chapitre de la dette nationale. Si nous voulons faire une comparaison, cela est vraiment facile, lorsque nous savons que la dette nationale de notre pays n'était que de 75 millions de dollars en 1867. Cette dette, qui avait quintuplé avant la première guerre mondiale, est passée à plus de 314 millions de dollars pour atteindre 1 milliard 500 millions durant les années 20. Ensuite, nous avons traversé la crise et la seconde guerre mondiale; la dette du Canada qui s'élevait à plus de 11 milliards de dollars en 1945, atteignait 12 milliards en 1960.

Le Conseil du Trésor à la page 22 du cahier 1973-74 de sa revue intitulée: «Où va l'argent de vos impôts», explique ce qui suit:

En mars 1972, à la fin de l'année financière, le montant brut de la dette publique du Canada s'élevait à 48 milliards de dollars.

Et un peu plus loin, on peut lire:

... Le paiement des intérêts et autres frais coûtera 2,581 millions de dollars en 1973-1974.

Monsieur le président, le budget des dépenses gouvernementales pour l'année 1964-1965 indiquait qu'un milliard de dollars était payé en intérêt sur la dette publique. En 1970-1971, le chiffre donné par le ministre des Finances de l'époque pour le service de la dette était de 1 milliard 880 millions; et aujourd'hui, dans la brochure que j'ai citée, nous retrouvons le chiffre de 2 milliards 500 millions, soit 7 millions par jour en intérêt seulement sur la dette nationale.

Si l'on compte une population approximative de 22 millions d'âmes et des sommes d'intérêt à verser de l'ordre de

[M. Godin.]

2 milliards 500 millions, cela représente quelque chose comme \$110 par année pour chaque Canadien.

Il est donc bon de se souvenir, je pense, qu'en 1945, l'intérêt payé per capita sur la dette nationale n'était que de \$26 par année. En moins de 30 ans, cette somme aura quadruplé. Voilà les fruits, à mon avis, du régime financier dont les gouvernements actuel et précédents ont été les fidèles serviteurs.

Monsieur le président, dans la motion, nous pouvons lire, et je cite:

Que la Chambre déclare que le gouvernement a perdu sa confiance parce qu'il s'entête, par faiblesse, à suivre des politiques démodées...

«Par sa faiblesse», monsieur le président, je m'oppose vraiment à cela. Et présentement le gouvernement travaille non pas par faiblesse, mais il agit en complicité avec la haute finance et avec les conservateurs progressistes. Je me permettrai de dire jusqu'à quel point cette complicité peut aller. Qu'on se souvienne du mois de mars 1967, alors que la Chambre était saisie de la motion suivante:

● (1710)

LA LOI SUR LES BANQUES  
RÉVISION DÉCENNALE ET PROLONGATION DES CHARTES

La Chambre, formée en comité sous la présidence de M. Batten, passe à l'étude du bill n° C-222 concernant les banques et les opérations bancaires, présenté par l'honorable M. Sharp.

Monsieur le président, la loi en vigueur remontait à 1954. Cette loi aurait dû être révisée en 1964, mais parce que cette période n'avait pas donné assez de temps pour triper, j'imagine, et parce que les élections revenaient assez souvent et que cela était vraiment dispendieux pour les vieux partis, c'est avec trois ans de retard, soit en 1967, qu'on présentait une nouvelle loi sur les banques. L'ancienne stipulait un plafond de l'intérêt à 6 p. 100 sur les prêts consentis par les banques, et le bill C-222 entendait faire «sauter» le plafond.

Monsieur le président, ce fut une réussite fantastique. Après une semaine de discussion, nous en arrivions au vote, et la page 14314 du compte rendu des Débats indique que 80 députés étaient en faveur du bill, et 40 étaient contre. C'est là qu'il y avait matière à scandale.

Monsieur le président, à cette époque, il y avait vraiment toute une équipe: 97 conservateurs progressistes, alors que 25 p. 100 seulement ont voté contre la suppression du plafond de l'intérêt sur les prêts consentis par les banques. Si l'on fait abstraction des créditistes et des néo-démocrates, on se rend compte que 24 députés conservateurs progressistes seulement avaient eu le front de voter, 73 s'en étant abstenus.

**M. Claude Wagner (Saint-Hyacinthe):** Enlevez les créditistes...

**Une voix:** Vous auriez meilleur jeu...

**M. Godin:** C'est vraiment étonnant. Même le très honorable premier ministre de l'époque (M. Pearson) n'était pas là. Les députés de Langelier et de Québec-Est (MM. Marchand et Duquet), de même que ceux de Charlevoix, Drummond, Saint-Hyacinthe, n'étaient pas là; il y avait même des députés sérieux comme ceux d'Edmonton-Ouest, de Peace River et de Calgary-Nord (MM. Lambert, Baldwin, Woolliams) qui n'étaient pas à la Chambre. Tous ces députés faisaient partie de la «gang» des 73 qui avaient cru bon se cacher derrière les rideaux.

Monsieur le président, aujourd'hui, le chef de l'opposition officielle (M. Stanfield) demande au gouvernement ce